Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Astillé - Tome I

Astillé, c^ne du c^on est et de l'arrond. de *Laval* (14 kil.).

Anciens noms

Ad Hastiliacum, 1080 (?) (Ménage, Sablé, 110). — *In Hastiliaco*, XI^e s. (Bibl. nat., fds. lat. 5.446). — *R., curatus de Astilleio*, XII^e s. (Cart. de la Roë, 43). — *Parrochia de Astilleio*, XII^e s. (Ibid. 81). — *Parrochia Astillei,* 1184 (Bulle de Lucius III). — *Prioratus de Atillé,* 1311 (Arch. de M.-et-L., fonds de Saint-Serge). — *Atillé*, 1312 (Bibl. nat., fds. fr. 8.736). — *Le seigneur d'Astillé,* 1364 (*Insin. eccl.* XXVI, 143). — *Eccl. de Astileyo*, XV^e s. (Pouillé). — *Eccl. B.-M. de Astilleyo*, 1560 (*Insin. eccl.*). — *Atillay*, 1569 (Arch. nat., G^8 1385). — *Eccl. B.-M. Datylleio, vulgo Dateilley,* 1594 (*Insin. eccl.*). — *La cure Notre-Dame de Astillé,* 1626 (Pouillé). — *Le curé d'Atillé*, 1700 (*Insin. eccl.*). — *Astillé*, 1707 (*Jaillot*). — *Astillé*, 1777 (Le Paige). — *La paroisse d'Atillé*, 1789 (Cah. des Doléances).

Géographie physique

Géologie. — « Schistes précambriens avec quelques pointements de porphyrite. » D.-P. Œ.

La situation topographique d'Astillé est assez singulière ; tout son territoire aux contours irréguliers forme un plateau qui n'est traversé par aucun ruisseau et qui ne donne naissance, à proprement dire, à aucun cours d'eau appréciable. Ceux qui l'affleurent à ses limites s'en vont : au S.-E., dans la Boirie, affluent de la Mayenne ; au S.-O., dans l'Oudon par Cossé ; au N., dans le Vicoin, par le ruisseau de Montigné. Les étangs de la Saudraie et des Aunais qui existaient au XVIII^e s., sont supprimés. Le bourg placé au centre bien peu renflé du plateau, à 118 mètres, a vue cependant, par-dessus la légère dépression du sol où coulent l'Oudon et ses affluents, sur les collines du Pertre, dont on aperçoit le clocher élancé. Le château de la Bréhonnière et celui de la Ragottière décoré d'une belle avenue, touchent le bourg. On y signalait en 1780 une « maison noble, appelée Vallet. » La ligne droite qui, partant du gué d'Entrammes et se dirigeant sur Cossé, forme la limite sud de la paroisse, indique certainement le tracé d'une voie antique se reliant à celles de la rive gauche qui aboutissent à Entrammes. Jaillot indique comme abordant à Astillé un chemin venant de Nuillé, et comme traversant le territoire un embranchement sur Cossé de la route de Laval à Château-Gontier et la route directe de Laval à Craon par Cossé. Celle-ci, indiquée avec des rectifications de tracé par Cassini, est devenue route nationale. Le bourg est mis aujourd'hui en communication directe avec Cossé (5 kil.) ; Nuillé (6.200 m.) ; Quelaines (6 kil) ; Cosmes (5.500 m.) ; Courbeveille (6 kil.) ; Montigné (6 kil). Ahuillé attend sa liaison par la continuation de la route qui conduit à la station d'Étrogné, car la ligne de Laval à Craon affleure en cet endroit le territoire d'Astillé qu'elle pénètre et traverse plus près de Cossé sur une longueur de 1.000 mètres.

Superficie : Cadastrée en 1833, elle est de 2073 hect. qui comprenaient à cette même date : terres labourables, 1496 hect. ; prés, 360 hect. ; propriétés bâties 22 hect. « Les trois quarts de la paroisse, qui compte 28 métairies, écrivait Miroménil en 1696, sont en terres labourables et bons prés ; l'autre quart est en landes, bois, étangs. » Le sol, au rapport de Le Paige (1777), produisait seigle, avoine et sarrasin. Le tissage, seule industrie qui ait existé, a complètement cessé. On comptait en 1830, 92 fermes, réduites, en 1891, à 88 y compris les habitations isolées.

Population, administration

Population, administrations

Population *:* 232 feux en 1680 ; — 1536 hab. en 1726 ; — 340 feux en 1766 ; — 800 à 900 communiants en 1777 et 1780 ; — 952 hab. en 1803 ; — 881 hab. en 1821 ; — 918 hab. en 1831 ; — 870 hab. en 1841 ; — 912 hab. en 1851 ; — 951 hab. en 1861 ; — 910 hab. en 1871 ; — 810 hab. en 1881 ; — 791 hab. en 1891 ; — 756 hab. en 1897, dont 195 au bourg en 66 ménages. Deux villages seulement : les Fresnes, 15 hab., Hérin, 22 hab. Un poste de gabelle était établi à l'Encherrière.

Bureau de poste et d'enregistrement de Cossé. *Perception* de Nuillé.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

L'*église*, dédiée à la Sainte Vierge, a conservé de l'époque romane dans la nef la porte du midi à double voussure et une petite fenêtre au nord. Le chœur, plus étroit que la nef, a été réduit à l'emplacement de l'autel par l'ouverture des deux chapelles. Le pignon en avait été probablement reconstruit au XV^{e} siècle, époque de la fenêtre ogivale murée depuis pour placer le retable. L'inclinaison de l'axe à gauche est sensible. Vers 1720, les bénédictins de Saint-Serge firent démolir le chœur en partie, puis couvrir et réédifier, excepté la boiserie du dedans, pour 600 ou 700 livres, sans faire appel à leurs codécimateurs contre lesquels ils réclamèrent plus tard, mais vainement (Chart. de la Roë, vol. 53, f. 221). Cette restauration ne peut s'appliquer, ce me semble, qu'à un abaissement des murs et à une réfection de la couverture. Le retable porte les armes de Meaulne entourées du collier de Saint-Michel ; il est donc postérieur à 1660. La Vierge, statue du XVII^{e} s., occupe la niche centrale du sommet ; au-dessous, saint Étienne d'une bonne exécution et saint Sébastien, mauvaise statue qui en remplace une très belle en terre cuite, retirée de l'église et perdue dans l'incendie du presbytère (1891). La chapelle de Sainte-Anne, autrefois Saint-Sénery, est datée par l'inscription suivante : *Hoc pietatis opus Renatus Le Bouvier, in senatu parisiensi advocatus, impensis suorum majorum inchoatum, suis perfecit, anno 1649*. Au sommet, un écusson chargé d'une tête de bœuf, armes parlantes du donateur ; statues de sainte Anne et de saint Martin. Anne Durand y fonde la messe de Sainte-Anne tous les mardis. M. Colvin, curé, fait reconstruire le pignon de la chapelle, 1762. Dans la chapelle du Nord, autrefois et encore en 1720 de Sainte-Marguerite, qu'on vient invoquer pour les femmes en couches, le retable encadre le Sacré-Cœur accompagné de deux anges adorateurs. À l'entrée du chœur, sur un marbre taillé en cœur, est cette inscription : *Icy est le cœur de M^{e} Claude de Meaulne, ch^{r}, chef de nom et d'armes de sa maison, sg^{r} de Lancheneil, Nuillé, Montchevrier, Astillé, Rouessé, Bains, la Girardière et autres lieux, décédé en la ville d'Encenis, le 17 may 1693. Dont le corps repose en son tombeau de l'église dudit Nuillé. Requiescat in pace. Amen.* Un écusson d'une ancienne litre seigneuriale, retrouvé dans la nef, portait : *au 1er fascé de 6 pièces au lion brochant* (Brée), *au 2^{e} de Laval, au 3^{e} vairé et contrevairé d'argent à la croix étroite de gueules* (Feschal), *au 4^{e} d'hermine…*, sur le tout parti, à sénestre un sautoir engrêlé qui est de Froullay, à dextre un chef… Cet écu compliqué était peut-être lui-même placé au centre d'un autre beaucoup plus grand, celui de Meaulne, dont on voit encore la bande losangée. Extérieurement, la grande porte de l'église est surmontée d'une moulure ronde en contrecourbe se prolongeant et descendant le long des pieds droits ; la façade est flanquée de deux contreforts de la même époque, XV^{e} s. Le clocher, placé entre le chœur et la nef, fut reconstruit en 1829 ; la cloche qui sonne encore a été fondue en 1749 par Guillaume, de Craon.

Fondations desservies dans l'église : la chapelle de Rue-Chèvre, dotée le 27 novembre 1523 par Jacques Thoreau, prêtre ; la chapelle Sainte-Anne, déjà citée ; la messe du Saint-Sacrement tous les jeudis ; la sacristie, dont le présentateur était le seigneur de la Ragottière.

Confréries : de Notre-Dame, à laquelle la dame de Marboué donne un « tourel de cire » en 1477 ; de Saint-Julien,

établie en 1701 par M. Nupied, curé ; la Boîte des trépassés, très anciennement dotée de biens-fonds. Davelu trouvait en 1780 « l'église assez jolie, avec le *cimetière* contigu (il est maintenant sur la route de Cossé), le *presbytère* peu éloigné (bâti en 1746 par M. Colvin, curé) et le bourg passable » ; il ne s'est guère embelli. Le verger du presbytère actuel a aussi servi de cimetière.

La *paroisse*, autrefois de l'archidiaconé, du doyenné, de l'élection et du grenier à sel de Laval, fut en 1797 de la mission de Laval ; succursale par décret de nivôse an XIII, de l'archiprêtré et du doyenné de Saint-Vénérand ; 1790, du canton de Nuillé-sur-Vicoin, et du district de Laval.

La *cure* était à la présentation de l'abbaye de Saint-Serge.

Curés : Robert, témoin d'une charte de la Roë, 1149-1168 — Jacques *Juin*, 1364. — Gervais de *Mezerettes*, diacre, licencié en décret, 1417. — Hamelin *Pasquier*, 1477. — Julien *Léger*, 1489. — Jean *Hacques* desservait la cure à titre de fermier. — Michel *Michon*, 1507. — René *Delalande*, 1523, † 1554. — Julien *Caris*, résigne le 3 octobre 1560. — Pierre *Rouillet*, 20 novembre 1560, ordonné prêtre à Noël suivant, devient chanoine de Saint-Tugal, et résigne le 11 février 1570. — Julien *Caris*, 1570, eut pour compétiteur Mathurin Mahier, et résigna *in extremis* le 16 février 1587. — René *Durand*, fils de Jean D., seigneur des Landes, et de Marguerite Domin, étudiant en l'université de Paris, maintenu, quoique simple clerc, contre Jean Barbet, Jean Baroche, Claude Huart, et mort avant la fin de 1589. — Guillaume *Delavigne*, du diocèse de Quimper, 1590. Pendant tous les troubles des guerres de religion, Michel Ory, surnommé Le Bruneau, né à Astillé, 1561, de Jean O. et de Jeanne Foucher, simple vicaire, fit les fonctions curiales. Ardent ligueur, il fut accusé d'avoir assisté le 8 octobre 1591 à la prise du château de Montjean, quand Criquebœuf fut assassiné ; mais, malgré les accusations, sans doute peu sérieuses, de 1592 à 1599 il resta continuellement à Astillé, où il mourut le 1er mai 1616. — Guillaume *Pochard*, de Courbeveille, 10 septembre 1594, † le 1er août 1616, inhumé dans l'église près de la grande porte. — Jean *Le Pelletier*, docteur et professeur de théologie, 1617. — Pierre *Fourmont*, 1618-26 juillet 1620. — René *Jeudy*, curé de Saint-Gault, 1620-16 juillet 1625. — Claude *Périer*, d'Astillé, 1625, reste à Astillé après sa démission, 1628. — François *Caillard*, d'Astillé, 7 décembre 1624, † et inhumé dans l'église le 8 septembre 1647. — Jean *Bruand*, 1647, † 1672. — Charles *Tiercé*, du diocèse de Paris, 15 janvier 1673-6 février 1683. — Jean *Amary*, du diocèse d'Avranches, curé de la Membrolle (Angers), 1683, 1er octobre 1686. — Ambroise *Blanchet*, curé de Blou, diocèse d'Angers, né à Laval, 1627, de Mathieu B. et d'Anne Pilorge, titulaire de la chapelle de la Monneraie, fondée par sa famille à la Baconnière, 12 octobre 1686, † 28 octobre 1699. Il demandait aux différents décimateurs la portion congrue en 1691. — Robert *Got*, du diocèse d'Angers, 1699-1701. — Pierre *Nupied*, de Laval, fils de Blaise N. et d'Anne Blanchet, chanoine de Notre-Dame de Vitré, 1701, résigne 1720, † 15 août 1721, âgé de 70 ans ; légua à la fabrique le lieu de la Baillère. — Charles *Laguillée*, prêtre pieux, zélé et savant de Saint-Vénérand, 8 juillet 1720, † 26 septembre 1724, âgé de 40 ans. — Michel *Police*, 1724, † 25 mars 1745, inhumé dans l'église. — François-Florent *Colvin*, de Baugé, 1745, 9 décembre 1772. — René *Bezier*, né à Laval, en 1737, de François B. et de Françoise Chantelou, avait été vicaire à Cossé, puis à Ahuillé ; il vit sa paroisse décimée en 1779 par une épidémie qui en septembre fit 34 victimes, 68 en octobre, 35 en novembre. « Il a du zèle, disent ses supérieurs, tient bien son église, paraît avoir de la fermeté, a une très bonne tête et gouverne bien. » Le 27 janvier 1791, il excepta formellement de son serment « les objets qui dépendaient essentiellement de l'autorité spirituelle ». Son dernier acte de ministère public fut la communion des enfants, le dimanche de la Passion, 24 mars 1792. Pendant la Semaine-Sainte les gardes nationaux de Courbeveille, de Cossé, de Bais, vinrent pour le saisir avec son vicaire, mais tous deux s'étaient cachés. Une chanson burlesque amusa le public de la déconvenue des patriotes. M. Bezier quitta Astillé pour Laval en juillet 1792, et partit pour Jersey en septembre. Il rentra dans sa cure en 1801, démissionna en 1804 en faveur de André-René Buhigné, vicaire de Cossé, et, après la. mort de celui-ci en 1809, le remplaça encore jusqu'à sa mort en 1811. Pierre-Joseph Létard, vicaire,

malgré les sollicitations de son frère, curé de Cossé, imita la conduite de son curé, fut déporté en Angleterre, rentra en 1797 et assista de ses secours spirituels ses anciens paroissiens jusqu'à la paix. Curé de Ruillé-le-Gravelais en 1806, il y meurt en 1808. Diot, chartreux, ordonné par un évêque jureur, passa de la Gravelle à Astillé en février 1793, s'y fit mépriser universellement, déguerpit en juin pour aller à Nogent-le-Rotrou apostasier. La paroisse, quartier général de *Jambe-d'Argent*, fut la retraite ordinaire de M. Maucolin, aumônier vendéen ; de René Bouju, de Quelaines ; de Gaspar Tijou, vicaire de Denazé, délivré à Craon par les Vendéens, et de M. David, de Château-Gontier. — A M. Bezier succédèrent MM. *Blot*, 1812, † 1843. — Charles *Peccate*, auteur d'une chronique paroissiale, 1843, † 1876. — Charles *Pointeau*, 1876-1892. — *Poulain*, 1892-1896. — Paul *Aubert*, 1896.

Prieuré. — Dans l'église qui leur était donnée les religieux de Saint-Serge établirent un prieuré distinct du bénéfice curial et qui jouissait de droits seigneuriaux. Le prieur résidait encore en 1311, mais en 1461 l'assignation de comparaître aux assises du Mans pour usurpation de haute justice en son fief est adressée à Gilles Petitjean, son fermier. Le prieuré fut, au moins depuis le XVI^{e} s., uni à la mense conventuelle, car ce sont toujours les religieux qui interviennent dans la gestion du temporel : ils acquièrent le lieu de la Lande sur René de la Bahoullière, 1537, réclament une rente de 13 setiers de seigle sur la Touche, 1552, nomment le curé d'Astillé leur procureur, 1634, etc. M. Colvin fut maintenu en 1753 dans la possession d'un gros de 54 boisseaux de seigle et de 54 boisseaux de froment sur les recettes du prieuré. Le temporel, affermé nat^{t} en 1792, a été vendu depuis.

Écoles

La « maison, le puits et le jardin de l'école », qui étaient attenants à la vicairie et situés près de l'église, sont cités dans un aveu du XVI^{e} s. — Actuellement école laïque de garçons ; l'école des filles dirigée par les sœurs d'Évron et établie dans la « Grande-Maison ».

Féodalité

Féodalité. — Les seigneurs de la Ragottière, héritiers des donateurs de l'église, gardèrent la seigneurie de paroisse pendant plusieurs siècles. C'est à eux qu'en 1477, 1539, 1579, le curé rend aveu. Pourtant depuis 1633 les châtelains de Montchevrier se donnent, dans leurs aveux au comté de Laval, comme seigneurs fondateurs, sans qu'on connaisse aucun acte de translation. L'héritage des Scépeaux ne justifiait pas leur prétention, car jamais cette famille n'avait mentionné ces droits dans ses propres aveux. Pourtant la cause jugée en Parlement fut favorable aux seigneurs de Montchevrier ; les droits seigneuriaux sur la paroisse sont compris dans la vente de Montchevrier faite en 1660 par M. de Montécler à Claude de Meaulne. En 1668, M. Lefèvre du Rosay, seigneur de la Ragottière, fut obligé de reléguer son banc dans la chapelle de la Vierge, tandis que son rival occupait le chœur et faisait graver ses armoiries au maître-autel. M. Ouvrard, seigneur de la Saudraie, et M. de Valleaux, son neveu, sans être seigneurs de paroisse, eurent néanmoins en 1721 querelle au sujet des droits de préséance à l'église. Le tribunal décida que l'oncle aurait le pas par bénéfice d'âge, mais qu'après sa mort, les honneurs seraient alternatifs.

Notes historiques

Notes historiques. — Seul dans la commune le lieu seigneurial de Poncé indique par la forme du nom une origine gallo-romaine. — Une pièce d'argent de Louis le Pieux a été trouvée aux Grands-Aunais, en 1885. — Vers la fin du XI^{e} siècle, Hamelin de Méral, du consentement de ses deux filles, Dominelle et Osanne ou Jeanne, donna à l'abbaye de Saint-Serge l'église et toutes ses dépendances avec une dîme. Sur le point de mourir, il fit

venir Guy II de Laval et Renaud de Craon, leur recommanda ses deux filles, et les supplia avec larmes de confirmer les dons qu'il avait faits à Saint-Serge, savoir : Méral, qui relevait de Craon, et Astillé, qui dépendait de Laval. Isambard Ragot avait épousé Dominelle. Quand son beau-père fut décédé, il revendiqua sur les moines les biens d'Astillé, puis se repentit et se fit moine. Vivien, son fils, remit la main à son tour sur l'église, resta pour ce fait sous le coup de l'excommunication pendant trois ans et fit droit momentanément aux réclamations de l'abbé Achard († le 27 mars 1094) un jour qu'il était à Astillé, lui restituant, du consentement de sa femme et de Hugues son frère, l'église, les oblations, les sépultures, la dîme des vignes et des grains, les prémices ; il ajouta même quelques dons personnels, s'engageant à défendre les intérêts des religieux même en combat. Ces serments n'empêchèrent pas Ragot de vexer de nouveau les religieux au sujet des tailles. Gaultier, alors abbé de Saint-Serge (1103-9 janvier 1114) en appela à Guy de Laval, témoin de la donation faite par Hamelin de Méral, qui cita devant lui Vivien et donna gain de cause à l'abbé. Cette histoire est celle de presque toutes les paroisses qui, tombées en mains laïques, ne furent reconquises par les évêques ou les abbayes qu'au prix de longs débats. Jean de Méral ayant voulu donner (1149-1158) un trait de dîme qu'il possédait à Astillé à l'abbé de la Roë, celui-ci refusa parce que la paroisse appartenait aux moines de Saint-Serge. L'abbaye de Saint-Vincent du Mans reçut encore en 1238 du prévôt Vivien une autre dîme. — La paroisse finance avec les Anglais au mois d'octobre 1433 pour en obtenir « une surséance ». — On joue le mystère de sainte Apollonie dans l'église, en octobre 1560. — Bientôt les guerres de religion commencent, les seigneurs de la Saudraie, de la Ragottière, des Aunais, les Durand de la Ravardière et de la Hardonnière, René Buffebran et le vicaire Michel Ory prennent parti pour la Ligue. « Le temps de la persécution est ouvert, écrit Gab. Péan sur les registres, le 3 juin 1562, *tempora persecutionis Ecclesiæ* ». Elle se fait plus vivement sentir en 1591 et 1592 comme l'attestent cette note cinq fois répétée en regard d'actes inachevés : *Tempore bellorum et seditionum.* On sent partout le désordre : les registres de l'église sont presque entièrement lacérés de janvier 1593 au mois de mai 1594. Aussi le curé Guill. Pochard écrit-il, avec un soulagement facile à comprendre, le 10 juin 1598 : *Hac die pax et concordia factae, divino munere, in Francia.* — Deux siècles plus tard les troubles et la persécution religieuse sévissent de nouveau, précédés par l'épouvante du *vendredi-fou* qui poussa toute la population vers la « Grande rivière », la Mayenne, à la rencontre d'un ennemi imaginaire. La résistance pour le trône et l'autel trouva à Astillé ses plus convaincus et ardents défenseurs. Les gardes nationales de Cossé, Courbeveille et Cosmes étaient venues fermer l'église le 13 septembre 1792, mais l'année suivante une vingtaine de paysans partaient avec les Vendéens, puis revenaient dans le pays, où *Jambe-d'Argent* se mettait bientôt à leur tête. Ce nom-là dit tout, surtout quand on sait que le vaillant boiteux ne trouva jamais autant de fidélité que dans sa compagnie d'Astillé, qu'il estimait aussi au-dessus de tout autre. Les faits particuliers se trouvent partout, mais ce qui l'emporte sur des incidents sans grande portée par eux-mêmes, c'est la constance de ces braves paysans qui, pendant dix ans, ne se lassèrent pas d'espérer et de combattre.

Maires

Maires : Gabriel *Moreau du Boulay*, syndic, puis maire, 1789-1793. — René *Quéruau-Chauvinière* , 1793, an XII. — *Pertron*, 1821-1824. — *Gombert de la Tesserie*, 1827-1830. — *Pertron*, 1835-1836. — *Drugeot*, 1840. — *Gombert de la Tesserie*, 1850-1870. — L. *de la Perraudière*, 1870-1892. — *Gombert de la Tesserie*, 1892-1895. — *Peigner*, 1895.

Sources et Bibliographie

Reg. par., remontant au 21 mars 1535. — Bibl. nat., Collect. de D. Housseau, et fds. lat. 5.444, p. 505-508, et 5.446 ; fds. fr., 26,334. — Chart. et cart. de la Roë, f. 81. — C. Pointeau, *Hist. mss. des curés d'Astillé*. — Arch. de M.-et-L., fds. de Saint-Serge et cart. de Méral. — Arch. nat., R/5 383, 386, f.

76. — *Lib. fundat.*, IV, f. 114. — Arch. de la Vienne, H/3 975. — Arch. de la M., B 18, 100. — *Maison de Laval,* I, 72.

Localités

Pour les localités, voir les art. : *les Aunais, Hérin, la Macheferrière, Poncé, la Ragottière, la Salmondière, la Saudraie,* etc.